



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(() 1 0, /2006 - 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

405100

1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

11, . 240. .
0 00 00 042.

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

/ / // . . .

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

2.2. Éléments d'étiquetage

(() 15).

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

2.3. Autres dangers

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

(() 1 0, /2006.

3.2. Mélanges

Composition :

			%
01 01 10 16 10 -21-5	6-15	0, 05, 302-31 41-22	0 % 2.5

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec la peau :

En cas d'ingestion :

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

-
- (2)
-

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- ()
- (2)

5.3. Conseils aux pompiers

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les secouristes

()

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévention des incendies :

Equipements et procédures recommandés :

Equipements et procédures interdits :

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Emballage

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux / du visage

166.

- Protection des mains

- () - ()

- ()

- Protection du corps

- Protection respiratoire

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

.00

60

1

9.2. Autres informations

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

-
-

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

- ()
- (2)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

11.1.2. Mélange

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

1

6-15 (16 10 -21-5)
6

50 100 /

203 (,)

6

50 1 /

12.1.2. Mélanges

12.2. Persistance et dégradabilité

" " 64 /2004

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

200 / /

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets :

, , , ,

Emballages souillés :

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

(2011 - 2010 - / 2012).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 5%
- 5%

5- -2- -2 - -3- . 24 -500- 2- -2 - -3- . 220-23 -6 (3 1)

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

- 4
- 4

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

4111-6

2003-1254 23/12/2003.

11 1

- Nomenclature des installations classées (Version 26 (Décembre 2011)) :

2630 ()

) 5 /
) 1 / , 5 /

2

. 512-11

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

1

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

302

31

22

41

Abréviations :